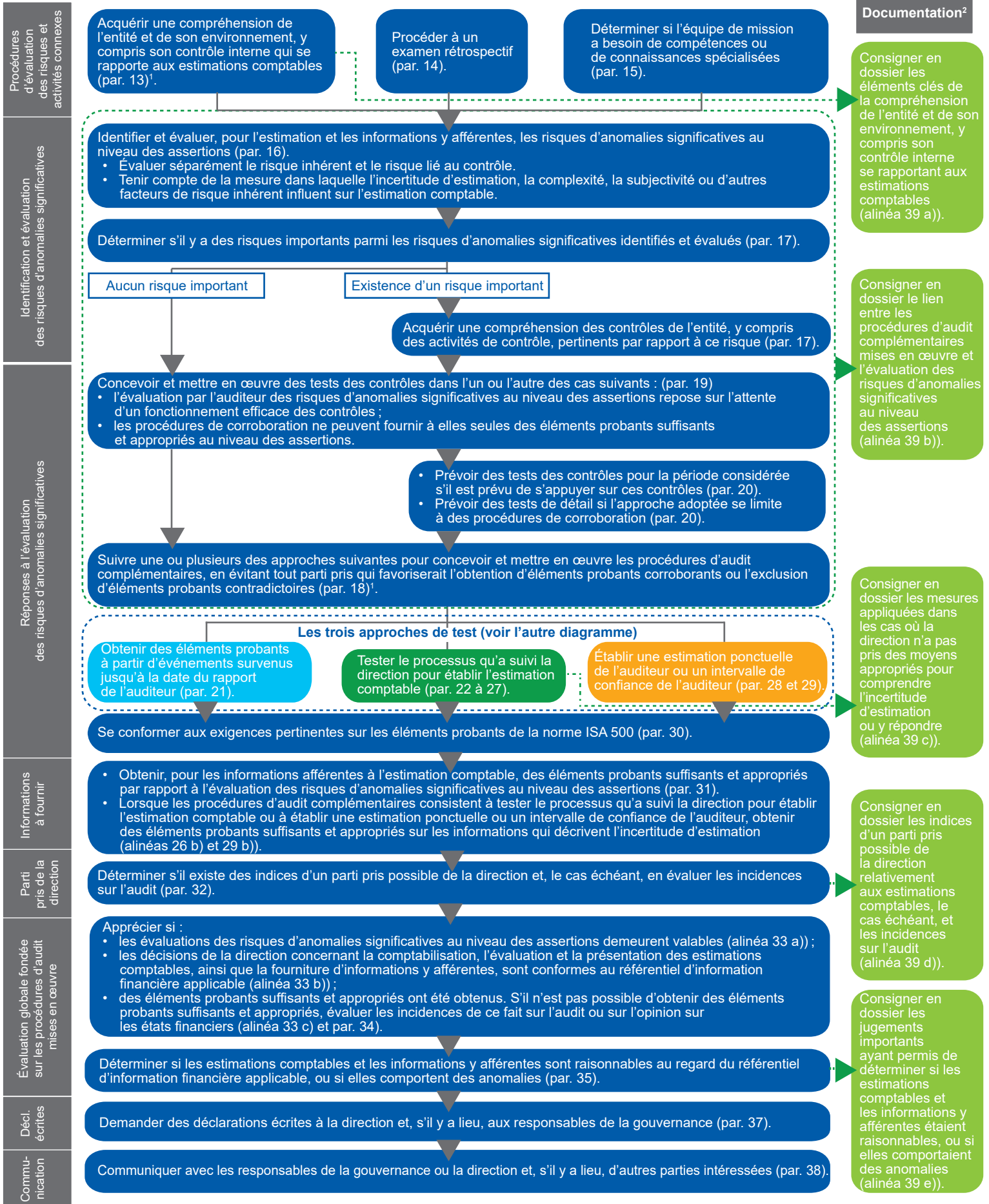


Norme ISA 540 (révisée) – Exigences

Le diagramme ci-dessous montre comment s'enchaînent les exigences de la norme ISA 540 (révisée).



Notes

1. Adaptabilité

- La nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'évaluation des risques et des procédures d'audit complémentaires dépendront de l'incertitude d'estimation et de l'évaluation des risques d'anomalies significatives s'y rattachant (par. 3).
 - Les procédures que l'auditeur met en œuvre afin d'acquérir une compréhension de l'entité et de son environnement doivent être suffisantes pour lui fournir une base appropriée aux fins de l'identification et de l'évaluation des risques d'anomalies significatives au niveau des états financiers et au niveau des assertions (par. 13).
 - Les procédures d'audit complémentaires mises en œuvre par l'auditeur doivent être adaptées à l'évaluation des risques d'anomalies significatives au niveau des assertions, compte tenu des raisons qui sous-tendent cette évaluation, et tenir compte du fait que plus les risques d'anomalies significatives sont considérés comme élevés, plus les éléments probants doivent être convaincants (par. 18).
- Des indications sur la façon d'adapter les exigences de la norme se trouvent aux paragraphes A20 à A22, A63, A67 et A84 (par. A7).

2. Documentation

- Les exigences de documentation spécifiques à l'audit des estimations comptables et des informations y afférentes sont énoncées au paragraphe 39 de la norme ISA 540 (révisée). Voir aussi la norme ISA 230, *Documentation de l'audit*, qui traite de la responsabilité qui incombe à l'auditeur de préparer la documentation de l'audit des états financiers, et l'annexe de cette norme, qui indique les autres normes ISA contenant des exigences et des indications spécifiques en matière de documentation.

Le document *Norme ISA 540 (révisée) – Exigences* du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards Board – IAASB), publié en anglais par l'International Federation of Accountants (IFAC) en avril 2019, a été traduit en français par Comptables professionnels agréés du Canada / Chartered Professional Accountants of Canada (CPA Canada) en mars 2020, et est utilisé avec la permission de l'IFAC. La version approuvée des publications de l'IFAC est celle qui est publiée en anglais par l'IFAC. L'IFAC décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de cette traduction française, ou aux actions qui pourraient découler de son utilisation.

Texte anglais de *Norme ISA 540 (révisée) – Exigences* © 2019 IFAC. Tous droits réservés.

Texte français de *Norme ISA 540 (révisée) – Exigences* © 2020 IFAC. Tous droits réservés.

Titre original : *ISA 540 (Revised) — Requirements*

Veuillez écrire à Permissions@ifac.org pour obtenir l'autorisation de reproduire, de stocker ou de transmettre ce document, ou de l'utiliser à d'autres fins similaires.